

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 mars 2018

Convocation du 23 février 2018

Présents : H. Cormorèche, T. Lapalu, G. Devrieux, J. Burdet, N. Curtet, S. Farenc, E. Fleury N. Garampon, Y. Dhomont A. Fayot, C. Pichoud, F. Roucayrol, A. Rey, H. Fayard G. Virone

Absents : M. Girer, JL Bourdin

Pouvoirs : M. Girer à H. Cormoreche, JL Bourdin à G. Devrieux

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Devrieux est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise que suite à une remarque de la préfecture sur les délibérations prises le 2 février dernier pour l'assainissement, il convient de redélibérer pour l'assainissement. Les chiffres présentés ne changent pas.

3. Comptes de Gestion 2017 Approbation. Commune et Assainissement

M. le Maire présente le compte de gestion 2017. Le compte de gestion reflète les écritures passées par la Trésorerie, écritures similaires au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du comptable public pour l'assainissement.

Arrivée de F. Roucayrol

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du comptable public pour la commune.

4. Comptes Administratifs et résultats 2017. Approbation. Commune et Assainissement

M. le Maire présente le compte administratif de la commune 2017.

Le compte administratif de la commune est arrêté en fonctionnement avec un montant de 1 163 993,47 euros en dépenses et 1 381 142,84 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 377 898,51 euros en dépenses et 1 310 762,17 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 de la commune.
Retour de M. le Maire

M. le Maire présente le compte administratif de l'assainissement 2017.

Le compte administratif de l'assainissement est arrêté en fonctionnement avec un montant de 65 106,36 euros en dépenses et 52 064 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 150 879,02 euros en dépenses et 820 837 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 de l'assainissement.

Retour de M. le Maire

5. Budget communal. Affectation des résultats. Commune et Assainissement

M. le Maire présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget communal, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 490 974,88 € est affecté à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette du budget primitif 2018. L'excédent d'investissement cumulé est reporté en recette d'investissement soit 772 451,50 €.

M. le Maire présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 464 312,32 € est affecté à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette du budget primitif 2018. L'excédent d'investissement cumulé est reporté en recette d'investissement soit 838 409,70 €.

6. Vote des Budgets Primitifs 2018. Commune et Assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune : la section de fonctionnement est arrêtée à 2 860 491,88 euros et la section d'investissement est arrêtée à 3 427 071,32 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2018 de la commune.

M. le Maire précise que le projet de skate-park sera examiné en lien avec celui de la salle sportive et polyvalente.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'assainissement : la section de fonctionnement est arrêtée à 714 592,32 euros et la section d'investissement est arrêtée à 2 064 302,02 euros. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2018 de l'assainissement.

7. Attributions subventions aux associations

E. Fleury présente la proposition de la commission associations concernant l'attribution des subventions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour les comptes suivants :

Compte 65548	Proposition et vote 2018
Fonct. Gymnase Collège St André de Corcy	0
Com.Com. Dombes Saône Vallée fonct. Gymnase Trévoux	500
Ass. Foncière Marais des Echets :	
Taxe assèchement	22
Taxe remembrement	44
Frais de fonctionnement	155
Remboursement emprunts	1 500
TOTAL	2 221,00

Compte 6574	Proposition et vote 2018
ASSOCIATIONS DE MIONNAY	
A.S.C.M.	3 390
APM Accueil Périscolaire Mionnay	417
Croq'notes	360
Football : Sporting Club Porte de l'Ain	484
Joyeuse Boule	450
Ludothèque Mionnay	456
Mionnay en Corps	420
Savate Boxe Française / stretching	534
Sou des Ecoles	900
Sou des Ecoles sub. except Ste Croix mai 2018	1 200
Tennis Club de Mionnay	672
Un parr'Ain Emploi	192
TOTAL	9 475,00
AUTRES ASSOCIATIONS	
Académie de la Dombes	30,00
FNACA (Anciens combattants Algérie)	35,00
Jeunes Sapeurs Pompiers St-André	130,00
Restaurant du cœur Ain	100,00
Secours catholique St André	150,00
SPA Brignais	869,60
Foyer Socio-Educatif Collège St André de Corcy	588,00
Association Parents élèves Collège St André de Corcy	588,00
Prévention routière Ain	0,00
Centre aérés (participation 2,20€/jour/enfant)	700,00
Ligue contre le cancer	0,00
RASED commune Tramoyes 219 élèves	230,00
Collège St André de Corcy sortie théâtre	0,00
MFR La Vernée Péronnas	60,00
MFR Balan	30,00
MFR La Saulsaie Montluel	30,00
CMA Ain	90,00
APE Léon Comas	6,00
APAJH Bourg en Bresse	30,00
VSDES	30,00
Les PEP 01	30,00
Accueil de jour Aux Lucioles Reyrieux	150,00
UDAF	100,00
TOTAL	3 976,60
Autres subventions exceptionnelles non prévues	548,40
SOU DES ECOLES pour soirée 8 décembre	0,00
ASCM section vélo pour soirée 8 décembre	0,00
TOTAL GLOBAL	14 000,00

8. CCD. Convention Groupement de commande fournitures administratives et scolaires. Adhésion et désignation membres

M. le Maire rappelle le groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires en place et qu'il convient de renouveler.

La commission médiathèque souhaite que les commandes de livres puissent être enlevées de ce marché. N'ayant pas de réponse ferme sur ce point, il est convenu de reporter ce point au prochain conseil municipal.

9. CCD. Convention groupement de commande voirie. Adhésion et désignation membres

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Dombes et ses communes membres souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour la création, l'entretien et la signalisation horizontale des voiries qui relèvent de leurs compétences.

Le conseil municipal s'interroge sur les modalités de prise en compte dans le marché proposé des fluctuations des prix des enrobés.

E. Fleury lit un extrait du dernier compte rendu du conseil communautaire sur ce sujet.

Afin d'avoir plus d'éléments de réponse, il est convenu de reporter ce point au prochain conseil municipal.

10. Conseil départemental. Convention mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics. Adhésion

M. le Maire informe le Conseil que le Conseil départemental a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics qui sera mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain.

Cette solution permet notamment de mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises, de recevoir et de décrypter des offres électroniques, d'avoir accès à une messagerie sécurisée, et de publier les données essentielles des marchés publics.

Afin d'adhérer à cette plateforme, il convient d'autoriser M. le Maire à signer avec le Département une convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics du Conseil départemental de l'Ain et autorise M. le Maire à la signer.

11. CCD. Contrôle périodique des points d'eau incendie. Convention

M. le Maire informe que suite au désengagement du SDIS sur le contrôle des poteaux incendies, ce contrôle revient aux communes compétentes sur la défense incendie.

La communauté de communes de la Dombes propose de réaliser le contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI) pour les communes. Pour ce faire une convention doit être signée.

M. le Maire rappelle la liste des Points d'Eau Incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'approuver la convention pour la réalisation du contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI).
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout document s'y référant

12. Ecole Primaire. Rénovation thermique. Déclaration préalable

M. Lapalu, 4^{ème} Adjoint rappelle le projet de rénovation thermique à l'école primaire qui se prolongera cette année par la reprise d'une partie de la façade sud dans le prolongement des travaux réalisés l'année dernière, ainsi que la porte nord du préau nord et l'ensemble vitré des sanitaires nord.

Le dossier de déclaration préalable est prêt à être déposé en Mairie.
Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la déclaration préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la déclaration préalable relative à la rénovation thermique de l'école primaire – d'une partie de la façade sud dans le prolongement des travaux réalisés l'année dernière, ainsi que la porte nord du préau nord et l'ensemble vitré des sanitaires nord.

13. CAUE. Adhésion

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a déjà fait plusieurs fois appel au service du CAUE. Il précise que l'adhésion au service du CAUE est obligatoire pour bénéficier de son expertise.
Le montant de l'adhésion est fixé à 0,10 € par habitant pour l'année 2018.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'adhérer pour l'année 2018 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement de l'Ain et prévoit la cotisation de 218,5 € au budget primitif 2018.

14. Décisions

M. le Maire informe le conseil de la non préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner : N°6 parcelle cadastrée ZP 18.

15. Comptes rendus des commissions

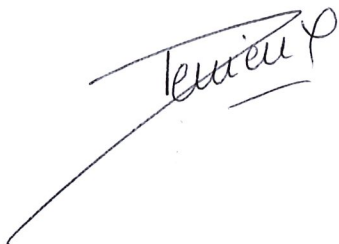
- E. Fleury informe le conseil de la tenue du petit déjeuner de l'emploi demain matin.
- Pour le CMJ S. Farenc rappelle la présentation qui a eu lieu ce soir avant le Conseil pour la boîte à livres. J. Burdet rappelle la présentation pour le skate park qui sera étudiée en lien avec le projet de salle polyvalente. N. Curtet précise que le CMJ va travailler sur l'entretien de l'arboretum. Elle rappelle également la journée du nettoyage de printemps le 24 mars. Elle précise que 16 inscrits du CMJ participeront à courir pour elle.
- N. Curtet pour la commission fleurissement évoque la création de dalle béton pour accueillir les nouveaux pots du fleurissement. Une réunion est organisée le vendredi 23 mars à 14 heures avec le service technique et T. Lapalu.
- G. Devrieux pour la commission scolaire informe le conseil de la réunion du pôle enfance avec les associations pour présenter les principes du fonctionnement de centre de loisirs le mercredi.
- G. Devrieux informe le Conseil que la représentation théâtrale des compagnons de la violette au profit du CCAS a fait salle comble dimanche dernier. Elle en profite pour remercier l'entreprise Transpierre qui a financé la représentation, et A. Rey qui a rejoint au pied levé l'équipe des bénévoles pour la préparation des festivités.
- T. Lapalu pour la commission sécurité rappelle la réunion qui aura lieu le jeudi 8 mars avec Momo. Lors de la dernière réunion la commission a décidé de mettre en attente le projet vidéoprotection et de travailler sur les signalétiques à rénover.
- T. Lapalu pour la commission bâtiment précise que le wc public a coûté 28 000 € à l'achat. Ces deux dernières années les frais d'entretien se sont élevés à 5000 €. Si d'autres frais étaient à prévoir, il faudrait envisager de conserver l'enveloppe du bâtiment et d'installer un sanitaire traditionnel.
- T. Lapalu précise que suite au dépôt des dossiers accessibilité à la DDT, des pièces complémentaires ont été demandées. L'information a été transmise à notre maître d'œuvre Calad'études.
- E. Fleury précise que la commission association travaille en lien avec la section vélo de l'ASCM sur leur projet de 4 heures du VTT.

- A.Rey précise qu'il a remis le challenge aux Boules.

16. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le fils de Mme Szafranek pour le devenir de sa maison. Il précise qu'une réunion avec les professionnels de santé est prévue le 19 mars à 19 heures afin d'envisager un éventuel agrandissement de la maison de santé. Ce projet pourrait être complété par la construction de quelques logements afin de favoriser la mixité sociale. Les questions de stationnement et de gestion de vis-à-vis sont abordées par S. Farenc et J.Burdet.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'une audience au Tribunal administratif aura lieu le 13 mars pour la requête de la société HPL concernant le refus de permis de construire de 46 logements.
- M. le Maire précise que nous avons eu le retour de l'inspection académique qui a validé le retour à quatre jours d'école pour la prochaine rentrée scolaire.
- M. le Maire rappelle que le conseil départemental a lancé une consultation pour que les habitants du département de l'Ain choisissent leurs noms. Il est possible de voter sur internet, et une urne est également disponible en mairie.
- M. le Maire informe le conseil que des antennes-relais situées à Calane, Les Plasses, la Goutte vont subir des évolutions technologiques.
- M. le Maire informe le conseil que la commune a reçu les félicitations de la Frapna pour l'atteinte de l'objectif zéro pesticide sur les espaces publics communaux.
- M. le Maire rappelle au conseil que les locations aux particuliers de la salle polyvalente ont été suspendues suite aux problèmes de bruits. S. Farenc trouve cela dommage.
- M. le Maire rappelle la réunion toutes commissions le 23 mars pour faire le point du projet salle polyvalente et sportive.
- M. le Maire informe le Conseil que la station-service Ouest St Galmier sur l'autoroute va être renouvelée. Par ailleurs, il précise que l'hôtel est fermé.
- N.Curtet demande quand aura lieu l'entretien du bassin de Polleteins ? M. le Maire et T. Lapalu lui précise que le bassin sera vidé cet été.
- S. Farenc informe le conseil qu'un boîtier de chauffage était démonté en salle de motricité.

La Secrétaire de Séance, Géraldine DEVRIEUX



Le Maire, Henri CORMORECHE

